

|               |
|---------------|
| DÉPARTEMENT   |
| ORNE          |
| CANTON        |
| LA FERTE-MACE |
| COMMUNE       |
| LA FERTE-MACE |

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise TP BESNARD PREVEL (Zone Artisanale 61450 LA FERRIERE-AUX-ETANGS – 02.33.30.41.31) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à des travaux de terrassement, rue des Foulons, du 19 octobre au 20 novembre 2026.
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à des travaux de terrassement, l'entreprise TP BESNARD PREVEL est autorisée à occuper le domaine public, rue des Foulons, du 19 octobre au 20 novembre 2026.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, le stationnement et la circulation seront interdits rue des Foulons, du boulevard de la Forêt d'Andaine au n° 3 de la rue des Foulons sauf pour les riverains et pour les véhicules de secours.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Les travaux de réfection définitive de tranché seront réalisés par le demandeur.

**ARTICLE 5** - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 6** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 7** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 8** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise TP BESNARD PREVEL

Fait à LA FERTE-MACE, le 15/10/2026

Le Maire,  
José COLLADO

